
RAPPORT D'ACTIVITÉ 2025

L'atout garantie



SOMMAIRE

02

Sommaire

03

Éditos

04

Gouvernance

06

Synthèse de l'année

07

Détail de l'activité

08

Fonds propres et solvabilité

09

Politique de risque et engagements
Risque de crédit et défaillances

10

Comptes 2025

11

Résultats des 5 dernières années

12

Variation du fonds de garantie

13

Rapports des commissaires aux comptes

Dans un contexte économique traversé par les transformations, les tensions sur le financement et l'accélération des évolutions technologiques, notre rôle est demeuré essentiel : soutenir les porteurs de projets et favoriser l'accès au crédit.

Cet exercice a également confirmé la position unique de la SIAGI à l'interface des réseaux d'accompagnement que sont les Chambres des métiers et de l'artisanat, des réseaux bancaires, et du tissu entrepreneurial local.

Alors que notre institution célèbre en 2026 ses 60 ans d'existence, l'année 2025 apparaît comme une phase de consolidation et de projection vers l'avenir : modernisation de nos outils, valorisation des compétences humaines et intégration progressive des innovations technologiques au service de notre performance.

Avec une nouvelle Directrice générale nommée en septembre 2025 pour remplacer Michel COTTET, ce sont aussi de nouvelles perspectives qui s'ouvrent.

Dans un contexte où les besoins de financement demeurent élevés pour les petites entreprises, la SIAGI a continué à jouer pleinement son rôle de facilitateur et de partenaire de confiance.

Plus que jamais, la proximité, la réactivité et la qualité de l'analyse restent au cœur de notre modèle d'intervention et de notre relation avec les entrepreneurs et les établissements financiers.

Fidèle à ses valeurs fondatrices, la SIAGI continuera d'agir avec agilité, responsabilité et engagement pour soutenir celles et ceux qui entreprennent et font vivre nos territoires.

Joël FOURNY

Président de la SIAGI



Depuis plusieurs décennies, la SIAGI soutient les petites entreprises en facilitant leur accès au financement, en sécurisant leurs projets grâce à l'octroi de sa garantie, permettant ainsi de réduire les risques tant pour les dirigeants que pour les établissements bancaires.

En 2025, notre activité atteint un niveau record avec 1,15 milliard d'euros de crédits garantis, franchissant pour la 2ème année consécutive le cap symbolique du milliard d'euros de crédits garantis.

Cette dynamique a permis d'accompagner près de 6 000 opérations sur l'ensemble du territoire métropolitain et ultra-marin.

Grâce à l'implication de nos collaborateurs, à la fidélité de nos partenaires financiers et institutionnels ainsi qu'à notre capacité d'adaptation, nous avons ainsi poursuivi notre action au plus près de l'économie de proximité.

Relais des politiques publiques, la SIAGI positionnera plus que jamais son action au bénéfice de la transmission des milliers d'entreprises qui cherchent actuellement leurs représentants.

Avec 54% de son activité sur ce segment, elle veut continuer à contribuer concrètement à la transmission des savoir-faire et au maintien de l'emploi.

Béregère LECLERE-KHER

Directrice Générale

GOVERNANCE

Conseil d'Administration

Le **Conseil d'administration** détermine les orientations stratégiques et veille à leur mise en œuvre. Il est composé de représentants de l'Artisanat, de Bpifrance et des banques sociétaires.

Comité d'Audit et des Risques

Le **Comité d'Audit et des risques** émanant du Conseil d'administration, éclaire les décisions relevant du Conseil d'administration en matière d'informations comptables et financières, de contrôle interne, de maîtrise et surveillance des risques, et de surveillance de l'adéquation des incitations de la politique de rémunérations aux risques de la SIAGI.



Comité financier

Le **comité financier** apporte son expertise au Conseil d'administration sur la gestion des actifs financiers de la SIAGI et examine les orientations générales de la politique d'emploi des fonds. Les actifs financiers représentent l'essentiel du bilan de la SIAGI.

Comité de nominations et de rémunérations

Le **comité de nominations et rémunérations** propose au Conseil d'administration la nomination et les critères de rémunération de la Direction Générale de la SIAGI, composée de 2 dirigeants effectifs.

Conseil d'administration

Joël FOURNY - Président

Fabienne MUNOZ - CMA Ardèche, Vice-présidente

Administrateurs

Représentants de l'Artisanat

Michel AOUSTIN - CMA Bretagne

Jean-Philippe BOYER - CMA Bourgogne Franche Comté

Geneviève BRANGÉ - CMA Nouvelle Aquitaine

Joseph CALVI - CMA Occitanie

Luc DUPRÉ - CMA Pays de la Loire

Jean-Denis MESLIN - CMA Normandie

Henri SALOMON - CMA Martinique

Administrateurs

Représentants des Partenaires Bancaires

Philippe BAILLY - Crédit mutuel

Quentin BOUCLY - Bpifrance

Ludivine CAMBE - BNP Paribas

Cédric HURAUULT - LCL

Patrice LATO - Crédit Agricole

Administrateurs représentant

les chambres d'agriculture :

Maxime BUIZARD-BLONDEAU

les chambres de commerce et d'Industrie :

Christian GEISSMANN

Comité d'Audit et des risques

Patrice LATO - Crédit Agricole

Michel AOUSTIN - CMA Bretagne

Philippe BAILLY - Crédit Mutuel

Quentin BOUCLY - Bpifrance

Joseph CALVI - CMA Occitanie

Jean-Denis MESLIN - CMA Normandie

Christophe RICHARD - CMA Grand Est

Comité financier

Kenza AMMOUMI - CEGC, BPCE

Jean-Philippe BOYER - CMA Bourgogne Franche Comté

Geneviève BRANGÉ - CMA Nouvelle Aquitaine

Roland ROLFO - CMA Provence Alpes Côte d'Azur

Gilles RAYNAUD - LCL

Jean-François VEZIE - Bpifrance

Comité de nominations et de rémunérations

Joël FOURNY - Président

Fabienne MUNOZ - CMA Ardèche, Vice-présidente

Patrice LATO - Crédit Agricole

Censeurs

Kenza AMMOUMI - CEGC, BPCE

Francis BUSSIERE - CMA Ile de France

Pierre COUTURIER - Bpifrance

Vincent GAUD - CMA Auvergne Rhône Alpes

Yann GOBERT - La Banque Postale

Philippe GUILBERT - CMA Hauts de France

Jean-Charles MARTINELLI - CMA Corse

Aline MERIAU - CMA Centre Val de Loire

François-Xavier RAT - Société Générale

Bernard ZAKIA, Commissaire du Gouvernement, contrôleur général économique et financier à la Direction Générale du Trésor du Ministère de l'Économie et des Finances.

SYNTHÈSE DE L'ANNÉE



COLLOQUE "TRÉSORERIE DES TPE : ANTICIPATION ET PILOTAGE"

Le 4 février 2025, à la Banque de France, François VILLEROY DE GALHAU, gouverneur de la Banque de France, et Joël FOURNY, président de CMA France et de la SIAGI, ont réuni les acteurs économiques à l'occasion du colloque « Trésorerie des TPE : Anticipation et Pilotage ».

Cet événement a été clôturé par Véronique LOUWAGIE, Ministre déléguée chargée du Commerce, de l'Artisanat, des Petites et Moyennes entreprises et de l'Économie sociale et solidaire.



SÉMINAIRE AECM PAR BPIFRANCE ET LA SIAGI

Les 23 et 24 octobre 2025, la SIAGI a co-organisé avec Bpifrance un séminaire rassemblant 40 membres de l'Association Européenne de Cautionnement (AECM), consacré à la garantie comme facteur d'inclusion économique et sociale.



SIGNATURE AVEC BPCE

Fin novembre, la SIAGI et BPCE ont signé une nouvelle convention de partenariat. Précédemment orientée uniquement vers les projets des exploitations viticoles et agricoles, cette nouvelle version élargit le périmètre des bénéficiaires éligibles à toutes les entreprises de l'économie de proximité.



INVEST EU

Le programme InvestEU, lancé en 2025 doit permettre avec 80 M€ d'engagements, de garantir plus de 130 M€ de crédits. Avec une quotité de garantie de 60 %, il offre un soutien renforcé aux néo-entrepreneurs pour des financements compris entre 100 K€ et 1,3 M€.



CHANGEMENT DE DIRECTION GÉNÉRALE

Bérengère LECLERE-KHER, sur proposition du Président du Conseil d'administration et après approbation du Commissaire du Gouvernement, a été nommée Directrice générale de la SIAGI le 2 septembre 2025, succédant ainsi à Michel COTTET, Directeur général pendant 32 ans.

DÉTAIL DE L'ACTIVITÉ

Cette année encore, le volume global des crédits garantis dépasse le seuil du milliard d'euros avec une augmentation des volumes et des nombres de crédits garantis de 8%.

Avec un total de 1,15 milliard d'euros, la SIAGI réalise une performance exceptionnelle, enregistrant le meilleur résultat de son histoire. 5 223 entreprises (pour 5 771 opérations) ont ainsi pu être soutenues.



Plus d'un milliard d'euros de crédits garantis en 2025.

BANQUE



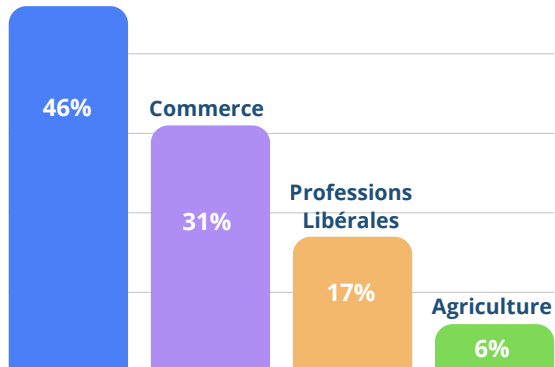
Au niveau des parts de marché des **banques partenaires**, le Crédit Agricole reste en tête avec 34 % contre 32 % en 2024.

BNP Paribas voit sa part diminuer de 20 % à 18 %.

Le Crédit Mutuel reste stable avec 14 % de parts de marché tandis que progressent le CIC de 8 % à 9 %, et la Société Générale de 7 % à 8 %.

Enfin la Banque des Territoires devient, avec la garantie des commissaires de justice, le 6ème partenaire bancaire de la SIAGI (vs 8ème en 2024).

Artisanat



MARCHÉ

L'**artisanat** constitue toujours le principal marché avec 46 % des crédits garantis en 2025, soit une progression de 14,7 % des volumes de crédits garantis.

Le **commerce** enregistre un recul et représente 31 % de l'activité en 2025 vs 35% en 2024.

Les **professions libérales**, portées notamment par le partenariat avec la Banque des Territoires, progressent, et représentent 17 % de l'activité vs 15% en 2024.

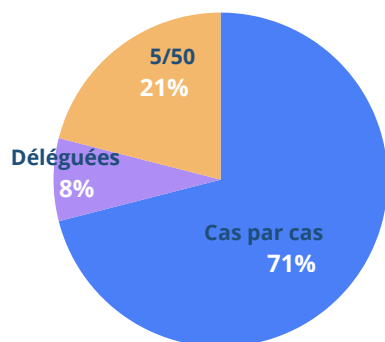
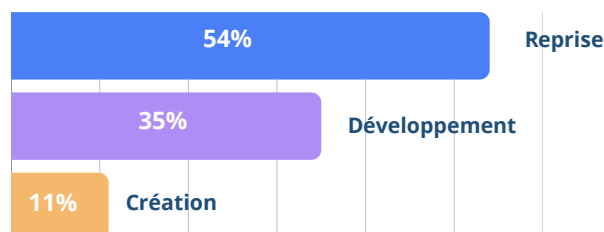
Enfin, le marché agricole reste stable.

DÉTAIL DE L'ACTIVITÉ

FINALITÉ

La reprise d'entreprise confirme sa montée en puissance au sein du portefeuille de crédits garantis, avec une part de 54 % en 2025 contre 51 % en 2024. À l'inverse, le segment du développement recule de trois points et représente désormais 35 % des volumes garantis, tandis que la création d'entreprise reste stable.

Cette évolution devrait se poursuivre dans les prochaines années, soutenue par les politiques publiques favorisant la transmission et la reprise d'entreprises, un axe stratégique de l'action gouvernementale.



TYPE DE GARANTIE

Depuis le dernier trimestre 2024, toutes les garanties de la SIAGI sont accessibles sur son portail GarantiePro.

En 2025, les garanties 5/50, réservées aux crédits jusqu'à 50K€, sont principalement sollicitées sur le marché de l'Artisanat (67% du total).

Les garanties déléguées, accordées aux banques qui ont un accord de délégation avec la SIAGI, concernent les dossiers de crédits jusqu'à 200 K€ et ont représenté 43 M€ en 2025.

FONDS PROPRES ET SOLVABILITÉ

Le ratio de solvabilité est en amélioration, à 16,78% au 31/12/2025 après affectation du résultat, vs 16,40% en 2024.

Les engagements sont couverts par les fonds propres prudentiels qui croissent de 9% en 2025 à 156 M€ contre 142 M€ en 2024.

Cette hausse se décompose ainsi :

- Fonds de Garantie : + 7,8 M€
- Résultat : + 3,87 M€
- Dotation au Fonds pour Risques Bancaires Généraux : + 1,5 M€
- Corrections réglementaires : + 0,8 M€

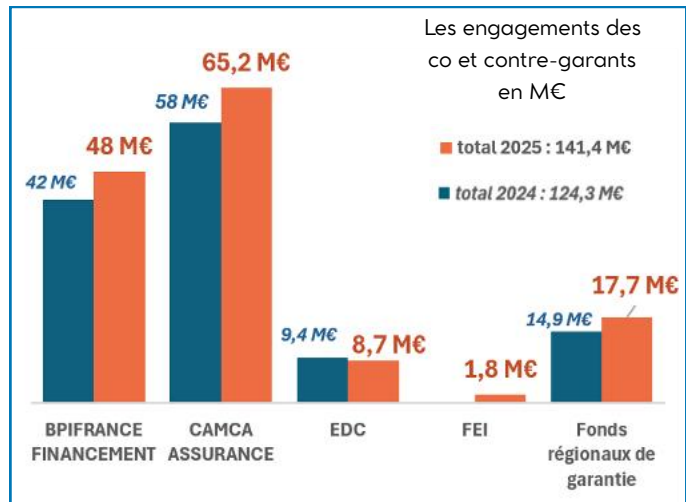
Les risques prudentiels sur nos engagements augmentent aussi de 9%, passant de 760 à 829 M€ en 2025.

Les risques bilantiels sont constants.

POLITIQUE DE RISQUE ET ENGAGEMENTS

Les engagements des co et contre-garants progressent de 124,3 M€ à 141,4 M€ en 2025 (+13,8%) portés principalement par la hausse des engagements de BPI France (42 à 48 M€), de CAMCA Assurance (de 58 à 65,2 M€) et des régions avec notamment la signature, fin 2024, du Fonds Régional de Garantie avec la Région Grand- Est.

Le total des engagements donnés au titre des contrats mis en place en 2025 s'élèvent à 353 M€, atteignant ainsi leur plus haut niveau historique.



Le secteur des transports est particulièrement dynamique avec la filière taxis qui connaît une croissance de 13,8% à 92,2M€ de crédits garantis.

La restauration traditionnelle, même si elle enregistre une baisse de 20 M€ par rapport à 2024, reste le premier secteur avec 94 M€ de crédits garantis tandis que la restauration rapide poursuit sa progression avec 46 M€ de crédits garantis en 2025 contre 42 M€ en 2024.

RISQUE DE CRÉDIT ET DÉFAILLANCES

En 2025, les entrées en défaut restent stables à 18,6 M€ contre 18,9 M€ en 2024 ; les sorties en défaut s'élèvent elles à 10,4 M€ contre 9,6 M€.

Le stock d'encours douteux total s'élève ainsi à 121,7 M€ au 31 décembre 2025, ce qui représente une hausse de 10,28% par rapport au 31 décembre 2024 (110,3 M€). Ce niveau suit celui de la croissance de l'activité dont l'encours total de garanties données s'élève à 1 445 M€ vs 1 351 M€ fin 2024.

La répartition de l'encours en défaut montre que le risque est principalement porté par les marchés de l'Artisanat et du Commerce pour respectivement 61,8 M€ et 42,8 M€ puis l'Agriculture et la Profession libérale pour respectivement 9,7 M€ et 7,4 M€.

Le coût du risque, qui se définit par le total des contentieux décaissés déduit des recouvrements, des provisions, et de leur variation, s'élève à 9,2 M€ à fin 2025.

La baisse de -27,3% par rapport à 2024 (12,6 M€) s'explique par la diminution du taux de perte estimé et par voie de conséquence du niveau des risques à naître non attendus.

BILAN ACTIF

en k€	2024	2025
Caisse, Banques Centrales, CCP		0,47
Créances sur les Etablissements de Crédit et assimilés	70 467	72 438
Obligations et autres titres à revenu fixe	112 300	126 394
Actions et autres titres à revenu variable	53 690	54 500
Parts dans les entreprises liées	136	136
Immobilisations incorporelles	176	522
Immobilisations corporelles	4 335	4 619
Autres actifs	355	405
Comptes de régularisation	111	113
TOTAL de L'ACTIF	241 570	259 128
ENGAGEMENTS DONNES		
Engagements sur titres	559	440
Engagements d'ordre de la Clientèle	1 498 984	1 577 523
<i>dont réalisés</i>	<i>1 351 158</i>	<i>1 444 588</i>

BILAN PASSIF

en K€	2024	2025
Dettes envers les établissements de crédit et assimilés	179	316
Opérations avec la clientèle	22 823	23 191
Autres passifs	5 071	4 532
Provisions pour risques et charges	70 517	74 914
Fonds mutuel de garantie	73 296	81 122
Fonds pour Risques Bancaires Généraux	14 370	15 870
Capitaux propres hors FRBG	55 314	59 183
<i>dont Capital souscrit</i>	<i>6 595</i>	<i>6 595</i>
<i>dont Primes d'émission</i>	<i>9 010</i>	<i>9 010</i>
<i>dont Réserves et Prime de fusion</i>	<i>34 997</i>	<i>39 709</i>
<i>dont Résultat de l'exercice</i>	<i>4 712</i>	<i>3 869</i>
TOTAL du PASSIF	241 570	259 128
ENGAGEMENTS RECUS		
Engagements de garantie	34 854	37 708

COMPTE DE RÉSULTAT

en K€	2024	2025
Intérêts et produits assimilés	1 592	1 701
Commissions (Produits)	81	44
Commissions (Charges)	-313	-347
Gains, pertes S/opérations des portefeuilles de placement et assimilés	69	256
Autres produits d'exploitation bancaire	14 311	15 397
Charges sur prestations bancaires	-7	-2
Produit net bancaire	15 733	17 049
Charges générales d'exploitation	-9 045	-9 442
<i>dont Charges de personnel</i>	6 327	7 224
<i>dont Frais administratifs</i>	2 718	2 218
Dotations aux amortissements & Provisions sur immobilisations incorporelles & corporelles	-127	-178
Résultat d'exploitation	6 562	7 429
Résultat courant avant impôts	6 562	7 429
Résultat exceptionnel	2 654	-
Impôts sur les bénéfices	-2 503	-2 060
DOTATION/REPRISE FRBG	-2 000	-1 500
RÉSULTAT NET	4 712	3 869

RÉSULTATS DES 5 DERNIÈRES ANNÉES

en K€	2025	2024	2023	2022	2021
Capital social	6 595	6 595	6 595	6 595	6 595
Nombre de parts	412 158	412 158	412 158	412 158	412 158
Fonds mutuel de garantie	81 123	73 296	71 038	64 737	60 869
Produit net bancaire (chiffre d'affaires)	17 049	15 733	14 511	12 837	12 714
Résultat net	3 869	4 712	2 957	2 884	2 469
Capitaux propres	59 183	55 314	50 602	47 645	44 761
Encours de garanties en place au 31/12/N	1 444 588	1 351 158	1 253 358	1 205 836	1 085 741
Effectif présent au 31 décembre	85	82	79	83	82
Masse salariale	4 264	3 611	3 773	3 625	3 402

VARIATION DU FONDS DE GARANTIE

en K€	2024	2025
Solde net au 01/01 du Fonds de garantie	71 038	73 295
Fonds de garantie encaissés dans l'année	12 214	13 325
Fonds de garantie remboursés contractuellement	-57	-76
Fonds de garantie créances prescrites	-40	-63
Contentieux décaissés	-5 051	-4 925
Réalisations de garantie	83	65
Produits financiers	3 182	3 466
Moins values latentes sur actifs financiers année N	-3 216	-2 680
Reprise sur moins values latentes sur actifs financiers année N-1	3 059	3 216
Fonds de garantie reversés aux contre garants	-284	-271
Divers (prov. FEI et frais sur incidents)	-2,65	-0,50
Variation des fonds de garanties échus non réclamés	-6	68
Variation de provisions pour risques nés	-8 873	-5 314
Provision pour pertes attendues	1 250	1 016
Solde net du Fonds de garantie au 31/12	73 296	81 122

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

■ OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société SIAGI (Société Interprofessionnelle Artisanale de Garantie d'Investissements) relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité d'audit et des risques.

■ FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.

■ OBSERVATION

Sans remettre en cause l'opinion exprimée dans ce rapport, nous attirons votre attention sur le point suivant exposé dans la note 2/ CHANGEMENTS DE MÉTHODE COMPTABLE de l'annexe des comptes annuels concernant les incidences du changement de méthode comptable induit par la première application du règlement ANC 2022-06.

■ JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification

de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Nous avons notamment examiné les points décrits dans les notes de l'annexe :

- La méthode de détermination des provisions pour risques nés et pour risques à naître attendus comptabilisées (note « 2.9. Evaluation des risques sur les engagements de garantie accordée et constitution d'une provision pour risques et charges »)

- La méthode d'estimation des pertes latentes sur risques à naître mentionnées en engagements hors bilan (note « 4. Estimation des pertes latentes au 31/12/2025 »)

- Les méthodes de valorisation des titres d'investissement et des titres de placement (note « 2.1. Titres de transaction, de placement et d'investissement »).



RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

■ VÉRIFICATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Rapport sur le gouvernement d'entreprise

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par l'article L.225-37-4 du code de commerce.

■ RESPONSABILITÉS DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration.

■ RESPONSABILITÉS DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES À L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

RAPPORT SUR LES COMPTES ANNUELS

En outre :

il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;

il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;

il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité

d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des

événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son

rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Rapport au Comité d'audit et des risques

Nous remettons un rapport au Comité d'audit et des risques qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Nous fournissons également au Comité d'audit et des risques la déclaration prévue par l'article L.821-63 du code de commerce confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L.822-10 à L.822-14 du code de commerce et dans le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité d'audit et des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

Rouen, le 1er avril 2026

Le Commissaire aux comptes

FORVIS MAZARS

Dominique NEZAN

Associé

Dominique Nezan

Éligibilité et dépôt en ligne
des demandes de garantie :

garantiepro.siaga.com

Nous connaître & découvrir
nos offres de garantie :

www.siaga.com



SUIVEZ-NOUS :

